

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 12 septembre 2025

TRANSACTION- VENTE - FONDS DE COMMERCES

Fonds de commerce	10000€ TTC FORFAITAIRE (DIX MILLE EUROS)
Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée par un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le cessionnaire (acquéreur) sauf disposition contraire du mandat.	

Société NESTENN , SAS au capital de 200000 € - Siège social : 1110 CHEMIN DES PLANTADES - RCS TOULON n° 439 679 713
- Carte professionnelle TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, GESTION n° délivrée par CCI du VAR
Garant : SMA SA , 8 rue Louis Armand- CS 71201 - 75 738 PARIS Cedex 15